Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 36 (2009)

Heft: 3

Artikel: Politique: résultats des votations : un oui très mince aux passepots

biométriques

Autor: Lenzin, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912127

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un oui très mince aux passeports biométriques

C'est avec une différence de seulement 5500 voix que le peuple a approuvé l'introduction des passeports avec des données biométriques. En revanche, le oui à l'article constitutionnel sur la médecine complémentaire était clair. Par René Lenzin

Presque impossible de faire plus serré: c'est par 50,1% de oui que le peuple a approuvé le 17 mai la loi qui rend les passeports biométriques obligatoires. Si la proposition avait nécessité la majorité des cantons, elle aurait échoué, car elle a été rejetée dans 16 des 26 cantons (voir carte). Avec 38%, la participation était modeste. Dans plusieurs cantons, les adversaires de la proposition ont introduit des recours pour violation du droit de vote et exigé des recomptages, mais en vain. À la clôture de la rédaction de cette édition, un recours était toujours pendant devant le Tribunal fédéral.

Toute personne qui renouvelle ses documents de voyage à partir de l'année prochaine doit faire enregistrer son visage et ses empreintes digitales sur une puce dans le passeport. Ce qui est aujourd'hui déjà possible à titre facultatif sera désormais prescrit pour tous. Avec l'introduction des passeports biométriques, la Suisse s'adapte à l'Union européenne, qui a également rendu obligatoires les papiers avec des signes de reconnaissance corporels numériques. Elle réagit en outre au renforcement des dispositions relatives à l'immigration des États-Unis. Les Suisses sans passeport biométrique auront à l'avenir besoin d'un visa pour s'y rendre.

Préalablement à la votation, ce n'était pas l'introduction des passeports biométriques en soi qui était contestée. Les avis divergeaient bien plus au sujet de la base de données centrale dans laquelle la Confédération va sauvegarder les données numériques. Après l'égalité effective entre partisans et adversaires, ces derniers ont exigé que l'on renonce à la sauvegarde centralisée. Entretemps, la politique a réagi à cette exigence. La commission compétente du Conseil national a décidé de modifier la loi tout juste adoptée, qui devrait maintenant stipuler que les cartes d'identité ne contiennent aucune donnée biométrique. Et la base de données centrale ne devrait pas être introduite, ou seulement de manière facultative. Lors de la clôture de la rédaction, les consultations parlementaires concernant cette proposition étaient encore en cours.

Médecine complémentaire: 67% de oui

L'article constitutionnel sur la médecine complémentaire a fait l'objet de moins de discussions. Deux votants sur trois ainsi que tous les cantons ont dit oui à la disposition suivante: «La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.» Ce que signifie concrètement cette phrase est toutefois encore ouvert. L'objectif des partisans est d'enregistrer les méthodes thérapeutiques alternatives comme la médecine anthroposophique, l'homéopathie, la thérapie neurale, la phytothérapie ou la médecine chinoise traditionnelle dans le catalogue de base de l'assurance maladie obligatoire. Le ministre de la santé, Pascal Couchepin, qui n'a porté la

> proposition qu'à contrecœur, ne voulait pas garantir après la votation que ces traitements seraient automatiquement pris en charge pas les caisses maladie à l'avenir. Comme pour toutes les prestations de l'assurance de base, il faudrait d'abord une preuve qu'ils sont efficaces, appropriés et économiques.

Commentaire

Oui au passeport du futur

La véritable force d'une démocratie se manifeste par l'attention réservée aux minorités en général et aux perdants des votations en particulier. Surtout lorsque le résultat se révèle aussi serré que pour les passeports biométriques. C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement font bien de prendre au sérieux les demandes des vaincus. Cela signifie que tant qu'il n'y aura pas de nécessité liée à la politique intérieure ou extérieure, la Suisse devrait renoncer à équiper les cartes d'identités de données biométriques également. Et la base de données centrale pour les photos numériques et les empreintes digitales des nouveaux passeports suisses ne peut en aucun cas être utilisée dans le cadre d'enquêtes policières.

Par ailleurs, une démocratie implique aussi qu'une victoire est une victoire, aussi faible que soit la différence entre les oui et les non. C'est la raison pour laquelle il apparaît étrange que les perdants demandent maintenant de ne plus introduire la base de données centrale ou seulement sur base facultative. Face à cette exigence, des questions se posent. Par exemple: dans le cas d'un résultat aussi serré, les mêmes milieux auraient-ils exigé à l'inverse qu'une nouvelle loi avec une base de données facultative soit présentée? Quand un résultat est-il assez serré pour atténuer ou annuler la partie contestée de la proposition: dans le cas d'une différence de 5000 voix? De 10000? De 15 000? Et que faudrait-il exiger si le peuple refusait des réductions d'impôts de façon aussi serrée: que ceux qui ont perdu puissent facultativement payer moins d'impôts?

Bien entendu, le Parlement a le droit de remodifier la loi à peine adoptée et, dans le cas d'un référendum, de la présenter une nouvelle fois au peuple. Il serait toutefois plus judicieux d'introduire maintenant les passeports biométriques avec la sensibilité adéquate au niveau de la protection des données. En effet, les chamailleries autour de la base de données centrale ont presque fait oublier qu'il y avait de bonnes raisons de se prononcer en faveur des nouveaux documents de voyage. Ceux-ci seront plus sûrs que les actuels. En outre, la Suisse ne peut pas se soustraire à la tendance internationale concernant les papiers biométriques sans que l'économie et le tourisme en pâtissent. Les Suisses sont un peuple qui voyage volontiers et commerce à l'international. Malgré les doutes, une majorité a donc finalement voté pour le passeport du futur. RENÉ LENZIN

